FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE 2026-2028

Secteur des Productions Agricoles (Polyculture-Élevage et Grandes Cultures) – BAS-RHIN (67)

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au dossier de l’Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles Productions agricoles.

Sources du tableau : OREF Grand Est, publication « Agriculture en Région Grand Est (Grandes Cultures et Polyculture-Élevage) : besoins en compétences et offre de formation existante » du 16 décembre 2025, complétée par les données et cartographies mobilisées lors de la séance de consolidation OREF du 6 octobre 2025, notamment l’enquête Besoins en main-d’œuvre (BMO) 2025 de France Travail.

Synthèse des données clés

Indicateur	Bas-Rhin	Repère de comparaison
Profil dominant	Polyculture et/ou élevage 33,4 % / grandes cultures 41,4 % / viticulture 25,1 %	Grand Est : polyculture et/ou élevage 32,1 % / grandes cultures 32,7 %
Poids régional	11,9 % des exploitations (2e rang ex aequo)	-
Recrutements prévus (BMO 2025)	1 200 projets ; difficulté à recruter : 30 % (3e rang en volume)	Grand Est : 7 590 projets
Effectifs scolaires et apprentis - polyculture-élevage et grandes cultures	192 jeunes (rentrée 2024)	Grand Est : 2 143 jeunes sur le même périmètre

Précisions de lecture : la catégorie Agreste « polyculture et/ou élevage » agrège plusieurs spécialisations et ne correspond pas à la seule part des exploitations associant cultures et élevage. Les effectifs correspondent à la rentrée 2024 et agrègent les formations initiales scolaires et en apprentissage du périmètre polyculture-élevage et grandes cultures recensées par l’OREF ; la formation continue n’est pas comprise. Les projets BMO couvrent les cinq familles de métiers agricoles retenues par l’OREF, soit un champ plus large que ce périmètre. Les valeurs départementales sont arrondies à la dizaine et constituent un signal à instruire localement, non une conclusion automatique sur l’offre de formation.

Analyse territoriale

Le Bas-Rhin présente un profil agricole diversifié, comprenant des grandes cultures, la catégorie statistique « polyculture et/ou élevage » et la viticulture. Cette feuille de route territoriale porte sur le périmètre polyculture-élevage et grandes cultures ; les enjeux viticoles ne sont mentionnés ici que lorsqu’ils éclairent ce périmètre. Les valeurs chiffrées correspondantes sont reprises dans le tableau de synthèse ci-dessus.

Le département combine un volume important de projets de recrutement et des difficultés globales relativement modérées au regard d’autres territoires. Le détail OREF montre que les catégories concentrant le plus de projets présentent une forte saisonnalité, tandis que les difficultés déclarées sont plus marquées pour les fonctions techniques ou d’encadrement. Ces signaux portent sur un champ agricole large et sont à confirmer pour les besoins propres aux grandes cultures et aux systèmes de polyculture-élevage.

La proximité du bassin strasbourgeois et la situation frontalière constituent des conditions territoriales à examiner pour l’attractivité, les mobilités et l’accès aux parcours, sans présumer d’un effet de concurrence ni d’une réponse unique sur l’offre.

Enjeux prioritaires du territoire

1. **Besoins des bassins de grandes cultures et de polyculture-élevage à préciser** : distinguer les compétences et parcours à prioriser selon les productions, les zones de recrutement et l’offre déjà accessible.
2. **Portée du signal BMO à objectiver** : différencier les besoins durables du volume saisonnier et isoler, dans le périmètre de la feuille de route territoriale, les tensions réellement confirmées sur les fonctions techniques ou d’encadrement.
3. **Parcours et mobilités dans un contexte urbain et frontalier** : apprécier la lisibilité de l’offre, les conditions d’accès aux stages, à l’apprentissage et à la formation continue, ainsi que les partenariats mobilisables selon les bassins.

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

Source : croisement des données OREF Grand Est, BMO France Travail 2025, cartographie emploi-formation de l’OREF Grand Est et recommandations sectorielles Productions agricoles.

L’adéquation formation/emploi est à apprécier à l’échelle des bassins de vie, des bassins d’emploi et des zones de recrutement des établissements. Pour le Bas-Rhin, les données disponibles sont à lire dans un territoire agricole diversifié, comprenant notamment des bassins de grandes cultures, des systèmes de polyculture-élevage et des secteurs viticoles, dans un contexte urbain et frontalier.

La feuille de route ne propose pas d’arbitrage de carte : elle identifie les points à instruire avec les établissements, les partenaires emploi-formation et les professionnels du territoire avant toute évolution éventuelle de l’offre.

Questions à instruire localement :

- parmi les besoins identifiés lors des travaux sectoriels, lesquels seraient à prioriser ou à préciser pour les bassins de grandes cultures et de polyculture-élevage ? Quels points d’articulation avec l’offre existante, les stages, l’apprentissage et la formation continue seraient à examiner localement ?
- l’offre existante dans le Bas-Rhin et les territoires voisins est-elle suffisamment connue et articulée avec les bassins agricoles, les zones de recrutement et les possibilités de poursuite de parcours ?
- les tensions signalées sont-elles confirmées localement pour les métiers relevant de la polyculture-élevage et des grandes cultures, après distinction avec les autres productions ? Comment se répartissent-elles entre besoins durables, emplois saisonniers et fonctions techniques ou d’encadrement ?

- quels freins liés aux déplacements et à l’hébergement seraient à préciser pour l’accès aux stages, à l’apprentissage et à la formation continue dans les bassins urbains et frontaliers ? Les solutions et partenariats existants sont-ils suffisamment identifiés et articulés ?

C. AXES DE RÉFLEXION

Le diagnostic territorial suggère trois axes de réflexion pour l’offre de formation dans le Bas-Rhin, sans préjuger d’une évolution de la carte.

Préciser les besoins des bassins de grandes cultures et de polyculture-élevage. Les compétences et parcours à prioriser sont à apprécier selon les productions, les zones de recrutement et l’offre déjà accessible.

Objectiver la portée du signal BMO. Les besoins durables, la saisonnalité et les tensions propres aux fonctions techniques ou d’encadrement sont à distinguer dans le périmètre polyculture-élevage et grandes cultures et à confirmer avec les acteurs locaux.

Articuler les parcours et les mobilités dans un contexte urbain et frontalier. La lisibilité de l’offre et les conditions d’accès aux stages, à l’apprentissage et à la formation continue sont à examiner selon les bassins et les partenariats existants.

D. POINTS D’INSTRUCTION TERRITORIALE

Source : croisement des recommandations sectorielles Productions agricoles, des données OREF Grand Est, des données BMO France Travail 2025 et des éléments d’analyse territoriale. Ces points sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées.

Ces points ne constituent pas un programme d’action à la charge d’un établissement. Ils visent à donner aux établissements agricoles une lecture des sujets à instruire avec les partenaires emploi-formation et les professionnels du territoire.

1. Partager, par bassin, une lecture des besoins propres aux grandes cultures et aux systèmes de polyculture-élevage : compétences attendues, zones de recrutement et articulation avec l’offre accessible.
2. Objectiver, avec France Travail, l’OREF et les partenaires professionnels, la saisonnalité des projets et les tensions propres aux fonctions techniques ou d’encadrement, en distinguant le périmètre de la feuille de route territoriale des autres productions agricoles.
3. Consolider la lecture des parcours existants dans le Bas-Rhin et les territoires voisins : formations en productions agricoles, apprentissage, formation continue, poursuites d’études et passerelles possibles entre niveaux.
4. Examiner les conditions locales de mobilité, d’hébergement, de découverte des métiers, de stages, d’apprentissage ou d’interventions professionnelles dans le contexte urbain et frontalier, en s’appuyant sur les partenariats existants et sans créer d’obligation nouvelle pour un établissement.